

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, *en session ordinaire*,
Lundi 12 Décembre 2016 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, *Président de séance*, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Sébastien GUYON, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : M. Auguste GUILLET (pouvoir à J.C. BIRON), Mme Sylvia GUIHOT (pouvoir à Mathilde BRIAND), M. Jean-Christophe RAGUET, Mme Marie-Ange FOUQUET

Secrétaire de séance : Mme Maryse COUGNAUD

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2016 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Prévention routière Syndicat Mixte de la Mothe-Achard
- Avenant n°2 BODIN – Marché de voirie rue Grignon de Montfort
- CAF – Aide financière à l'investissement Année 2016 – Signature convention
- Convention de stage Les Loustics
- Intervention musique Ecole Publique
- Assurance statutaire Contrat groupe CNP

Suppression à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Lotissement « La Prairie des Croisettes » - Transfert des équipements communs
-

✚ ELECTION D'UN 5^{ème} ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur Jean-Christophe RAGUET, en tant que 5^{ème} Adjoint, Monsieur le Maire rappelle que ce poste reste à pourvoir et propose la nomination de Madame Carine MIGNÉ en raison notamment de sa pleine implication au sein du Bureau élargi et de son expérience au niveau associatif.

Madame Carine MIGNÉ, après mûre réflexion, a accepté et souligne pouvoir s'appuyer en toute confiance sur les membres de la commission Vie municipale.

Le Conseil Municipal **décide de nommer Carine MIGNÉ sur ce poste de 5^{ème} Adjoint du Maire.**

Résultat du vote à bulletin secret: 18 oui, 2 abstentions, 1 blanc

✚ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU

- **Compte rendu de réunion du Conseil Communautaire du Mercredi 26 Octobre 2016**

Monsieur le Maire évoque ce compte rendu qui n'apporte pas de remarques particulières de la part des élus.

↳ CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Désignation des conseillers communautaires

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ, comme le prévoit la loi NOTRe, c'est à dire sans exigence de parité et seulement parmi les délégués communautaires existants, **Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection des délégués communautaires existants.**

Il rappelle les points suivants :

- la commune de St Christophe du Ligneron doit désigner 2 conseillers,
- Madame Josette COURTIN a démissionné de son poste de conseillère communautaire au sein de la CdC du Pays de Palluau et n'est donc plus éligible,
- Madame Nadia RABREAU ne souhaite pas se présenter du fait de ses fonctions de conseillère départementale.

Résultat du vote à bulletin secret: 16 pour Thierry RICARDEAU/Michel QUAIREAU, 1 pour Thierry RICARDEAU, 2 pour Michel QUAIREAU, 2 abstentions

➤ OPAH – Extension du périmètre

Dans le prolongement du dispositif **O.P.A.H** (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) en place avec la Communauté de Communes du Pays de Palluau et en vue d'une continuité de service auprès de la population, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'intégrer le dispositif de l'O.P.A.H** au sein de **CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ.**

➤ Réhabilitation des dispositions Assainissement non collectif 2017/2018 – Intégration de la Commune dans le programme

Dans le prolongement du dispositif S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en place avec la Communauté de Communes du Pays de Palluau et en vue d'une continuité de service auprès de la population, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'adhérer au programme 2017/2018 d'aide à la réhabilitation groupée des installations d'assainissement collectif** au sein de **CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ.**

➤ Prévention routière Syndicat Mixte de la Mothe-Achard

L'actuelle Communauté de Communes du Pays de Challans, tout comme celle du Pays du Gois, dispose d'agents chargés d'animer les missions de Prévention Routière comme l'effectue l'agent du Syndicat Mixte de la Mothe Achard.

En vue d'une continuité de service auprès des scolaires, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion au Syndicat Mixte de la Mothe-Achard Prévention Routière pour l'année scolaire 2017 – 2018 et d'intégrer le dispositif au sein de CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ.**

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Taxe de voirie

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la taxe de voirie et indique, sur proposition de la Commission des Affaires Rurales, qu'au regard des travaux entrepris au bénéfice de la taxe perçue en 2015 et de ceux qui pourront l'être sur le solde, il n'y a pas lieu de maintenir cette taxe en 2016.

Le Conseil municipal **décide de renoncer à la perception de la taxe de voirie telle qu'instaurée par la délibération du 7 septembre 2015 et dit que les éventuels surcoûts seront inscrits au budget général.**

Monsieur Malik RABIA s'étonne que le plan de repérage et la liste des riverains concernés par les 14.662 kms intégrés au domaine public ne soient pas portés à la connaissance des élus.

Monsieur le Maire s'étonne de cette remarque alors que Monsieur Malik RABIA comme l'ensemble des élus ont voté à l'unanimité ce transfert lors de la séance du 7 novembre 2016. Il pouvait penser que le travail réalisé par la C.A.R. n'amenait pas de doutes de la part de Monsieur Malik RABIA.

Monsieur le Maire fait passer ces documents à l'assemblée et précise que ceux-ci sont bien à la disposition également du public. Il fait lecture d'un courrier adressé à la Préfecture le 8 décembre 2016 dans lequel il transmet le plan de repérage de ces 14.662 kms et précise que l'absence de cet envoi avec la délibération relève d'un oubli administratif.

Monsieur le Maire informe qu'il portera ces informations à la connaissance de Monsieur Alain ORDINEZ, Président des "Riverains des Voies Rurales de St Christophe", aussi préoccupé par ce point. Compte tenu de la taille du plan de repérage, Monsieur le Maire informe que celui-ci est pour le moment seulement consultable en mairie.

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle à Monsieur Malik RABIA qu'une chose est de s'assurer du bon traitement d'une procédure, une autre est de pouvoir répondre au quotidien aux besoins exprimés par les Ligneronnais lorsqu'une voie est à restaurer, un trou à boucher, ...

Monsieur le Maire rappelle l'impact qu'aurait le transfert de la taxe de voirie sur les impôts locaux des Ligneronnais, soit + 4.5 %. Par conséquent, comme énoncé en C.A.R., le programme d'entretien devra être nettement revu à la baisse et les coûts optimisés afin d'éviter d'avoir à recourir à la taxe de voirie à l'avenir.

Ainsi, l'éventuelle perception de la taxe de voirie pour les exercices postérieurs sera soumise à délibération préalable du Conseil municipal et en l'absence d'une telle délibération l'entretien sera inscrit au budget général.

Résultat du vote : 20 oui, 1 abstention.

➤ **ZAC Centre – devis démolition**

Dans le cadre des travaux de la ZAC Centre, Monsieur Jean-Claude BIRON présente le devis de l'entreprise MURAIL de Bois de Cené concernant la démolition d'une ancienne salle et de ses dépendances rue de l'Ermitage. Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 11 796,00€ TTC.

Dépense prévue au budget « ZAC Centre 2016 ».

Résultat du vote : 19 oui, 1 non, 1 abstention.

➤ **Avenant n°2 BODIN – Marché de voirie rue Grignon de Montfort**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'avenant n°2 de l'entreprise BODIN de Challans concernant la réalisation de travaux sur les réseaux EU, EP et de voirie, dans le cadre du marché de voirie rue Grignon de Montfort, pour un montant de 8 223,30€ TTC.

↵ **FINANCES ET ECONOMIE**

➤ **Virement de crédits**

Au regard du bilan comptable de l'année, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits par décisions modificatives, sur l'année 2016, comme suit :

- **Budget Principal – Crédits supplémentaires**
 - * **Section Investissement**
 - En dépenses, aux comptes 21113-21312-21318 619 153,48 €
 - En recettes, au compte 13251 619 153,48 €
- **Budget Principal – Crédits supplémentaires**
 - * **Section Investissement**
 - En dépenses, au compte 2315 14 094,23 €
 - En recettes, au compte 238 14 094,23 €
- **Budget Principal – Virement de crédits**
 - * **Section Investissement**
 - En dépenses, au compte 2031 + 15 000,00 €
 - En dépenses, au compte 1641 + 339,00 €
 - En dépenses, au compte 2313 - 15 339,00 €
- **Budget Principal – Virement de crédits**
 - * **Section Fonctionnement**
 - En dépenses, au compte 615231 - 10 000,00 €
 - En dépenses, au compte 60612 - 5 000,00 €
 - En dépenses, au compte 60621 - 7 000,00 €
 - En dépenses, au compte 6247 - 5 000,00 €
 - En dépenses, au compte 6411 1 + 27 000,00 €
- **Budget Principal – Crédits supplémentaires**
 - * **Section Fonctionnement**
 - En dépenses, au compte 64111 28 000,00 €
 - En recettes, au compte 7788 13 000,00 €
 - En recettes, au compte 7411 15 000,00 €
- **Budget Assainissement – Virement de crédits**
 - * **Section Fonctionnement**
 - En dépenses, au compte 706129 + 0,20 €
 - En dépenses, au compte 6152 - 0,20 €

Résultat du vote : 20 oui, 1 abstention

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Ecole Privée Sainte Marie – Classe découverte

Après la prise de parole de Madame Emilie BOCQUIER donnant lecture du courrier de l'OGEC Sainte Marie, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 750,00 € TTC pour une classe découverte (CM1 – CM2) de l'école Sainte Marie.**

➤ Convention de stage Les Loustics

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de passer une convention de stage avec Ewann LE HINGRAT** domicilié 4 rue des Saules sur notre commune, élève du collège Milcendeau de Challans, **du 23 au 27 janvier 2017, au sein de l'Accueil Péri-scolaire et du Centre de Loisirs Les Loustics.**

➤ Intervention musique Ecole Publique

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de signer le contrat de Madame Clothilde ROSSIGNEUX, pour une intervention musique à l'école publique Arc en Ciel, du 6 janvier au 31 mars 2017.**

↳ POLE SCOLAIRE

➤ CAF – Aide financière à l'investissement Année 2016 – Signature convention

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire, Madame Carine MIGNÉ nous fait part du courrier de la CAF. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à **signer la convention attribuant une aide de 230 000,00 € TTC** sous forme de :

- subvention d'un montant de :	92 000,00 €
- prêt d'un montant de :	138 000,00 € remboursable en 18 annuités

Résultat du vote : 19 oui, 2 non

↳ VIE MUNICIPALE

➤ Bibliothèque communale : règlement intérieur

Après présentation du projet par Madame Carine MIGNÉ, préparé en concertation avec Madame Karine NAULEAU, responsable de la bibliothèque, et la Bibliothèque de Vendée, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.**

➤ Bibliothèque communale : Convention avec la Bibliothèque de Vendée

Après présentation du projet par Madame Carine MIGNÉ, préparé en concertation avec Madame Karine NAULEAU, responsable de la bibliothèque, et la Bibliothèque de Vendée, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de passer une convention avec la Bibliothèque de Vendée portant sur le prêt de livres (environ 300).**

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Convention de stage « Accueil Mairie »

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de passer une convention de stage avec Madame Jeanne FRAPPIER** domiciliée 1 route de Commequiers sur notre commune, élève au Collège Privé « Saint Paul », **du 23 au 27 janvier 2017, au sein de la Mairie.**

➤ Création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

Sur proposition de la Commission du Personnel, Monsieur le Maire propose l'intégration de **Madame Anaïs FLEURY** au service accueil de la mairie.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ estime que, en regard des effectifs d'autres communes, cette proposition n'est pas justifiée.

Monsieur le Maire rappelle la politique de gestion du Personnel, contenue tout en répondant à l'évolution de nos besoins croissants, politique et réglementaires : police municipale, enfance-jeunesse, espaces verts.

Monsieur Michel QUAIREAU indique que les communes prises en exemple doivent être de taille comparable et qu'il faut prendre en compte le niveau de compétences acquises, et donc les services apportés à la population, par la collectivité pour analyser ces chiffres.

De mémoire, la part des charges du personnel sur le budget de fonctionnement est inférieure à celle des communes appartenant à la même strate.

Monsieur le Maire précise que si le personnel administratif est constitué de 5 personnes, compte tenu des absences et de la période de formation nécessaire, nous sommes plutôt en surcharge de travail. Si le retour d'un agent en disponibilité depuis 5 ans n'était pas programmé, le travail réalisé par Madame Anaïs FLEURY est très apprécié par les élus et les Ligneronnais. La dimension sociale et humaine est également à prendre en compte dans certains choix.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ demande si les ouvertures de mairie pourront être élargies. Monsieur le Maire répond qu'en effet, dès que nous serons revenus à un niveau normal, ceci pourra être fait.

Le Conseil Municipal **décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 30h00 à compter du 1^{er} Janvier 2017 et d'y nommer stagiaire Madame Anaïs FLEURY.**

Résultat du vote : 19 oui, 2 non

➤ **Assurance statutaire Contrat groupe CNP**

Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel actuellement souscrit auprès de la compagnie CNP Assurances. Ce contrat, conclu pour une durée de 4 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée, afin de mettre en œuvre pour notre compte les procédures de mise en concurrence** dans le but de conclure un nouveau contrat.

↪ **DIVERS**

➤ **Mail de M. Malik RABIA – Compte rendu de la réunion du CM du 7 Novembre 2016**

Monsieur Malik RABIA, en regard du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2016 concernant l'affaire "SCI La Sigonnière", le Garage Mollé, demande à réagir sur 2 points auxquels Monsieur le Maire répond :

- Monsieur le Maire aurait dit et écrit que Monsieur Malik RABIA a prononcé le nom de la personne ayant porté plainte sur les conséquences du non-entretien de la lagune Beauséjour. Monsieur le Maire informe qu'il n'a jamais dit, ni écrit dans le compte rendu que Monsieur Malik RABIA avait prononcé son nom. Ceci est vérifiable.

- Monsieur le Maire aurait "volontairement oublié d'indiquer que cette entreprise récompensée comme d'autres entreprises de notre commune n'ai pas eu sur le bulletin communal la reconnaissance de cette distinction". Là encore, Monsieur le Maire renouvelle l'information donnée lors du conseil du 7 novembre et vérifié depuis : la distinction en question, lauréat au dispositif "Préférence commerce", relève de la compétence communautaire. Le Garage Mollé, comme deux autres entreprises ligeronnaises "Aux Mille Pâtes" et "Salon de Coiffure Marie Claire", ont été mis en avant dans deux bulletins communautaires, celui de janvier 2014 et celui de janvier 2016. Il précise que les deux autres entreprises n'ont pas été citées pour cette récompense dans le bulletin communal et qu'il n'y a par conséquent pas d'inéquité. Ceci est vérifiable.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Malik RABIA que la commune de St Christophe du Ligeron fait toujours partie de la Communauté de Communes du Pays de Palluau jusqu'au 31 décembre 2016, qu'elle y exerce des droits et des devoirs dont celui de communiquer et de mettre en avant les communes, les entreprises du territoire. Il rappelle aussi qu'il est membre de la Commission Communication et qu'à ce titre, il participe à la rédaction du bulletin communautaire et que c'est avec beaucoup de plaisir qu'il a pu contribuer à mettre en avant ces 3 entreprises ligeronnaises, sans distinction.

Monsieur Malik RABIA considère que Monsieur le Maire travestit ses propos. Monsieur le Maire considère que nous passons beaucoup trop de temps sur de tels sujets et que si nous devons effectivement prendre en compte les préoccupations des particuliers, nous ne devons pas oublier de défendre avant tout l'intérêt général. Monsieur le Maire passe sous silence l'ensemble du mail du 15 novembre qu'il a adressé à tous les élus, démontrant, s'il en était besoin, tout ce qui a été fait en faveur du Garage Mollé. Enfin, il estime que de tels propos ne contribuent pas à apaiser les relations entre la municipalité et le Garage Mollé.

➤ **Conseil d'école**

Madame Emile BOCQUIER dresse le compte rendu du Conseil d'Ecole du 10 Novembre 2016. Il n'amène pas de commentaires de la part des élus.

➤ **Réunion RIAM de Challans**

En vue d'une continuité du service, Madame Emilie BOCQUIER nous informe qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, les assistantes maternelles intégreront le Relais Intercommunal des Assistantes Maternelles du Pays de Challans.

➤ **Dégrèvement TFNB**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, sur demande d'agriculteurs, avait demandé que les dossiers soient collectés en mairie pour un envoi à la Préfecture. Des questions devaient être apportées sur le bienfondé de cette demande cette année et sur le débiteur d'aides.

Monsieur Michel QUAIREAU informe l'assemblée avoir contacté l'ensemble des mairies voisines. Aucune n'a été sollicitée, exceptée St Etienne du Bois par un agriculteur qui n'a pas donné suite.

Monsieur Patrick CHANSON a contacté le Service des Impôts de Challans, lequel lui a dit, qu'un comité d'expertise est en cours d'instruction. Selon les résultats, les agriculteurs pourraient prétendre aux dégrèvements. La Mairie n'aurait aucune démarche à effectuer, ça se réaliserait automatiquement. Ce sont les propriétaires qui reçoivent le montant du dégrèvement qui est ensuite déduit du fermage.

Monsieur le Maire rappelle que 2 conditions doivent être remplies pour qu'un maire agisse sur une commune pour le compte des agriculteurs :

- la perte de récolte doit présenter un caractère exceptionnel liée aux intempéries,
- une majorité d'agriculteurs doit être touchée.

Monsieur Olivier ABILLARD nous informe que, si la situation financière est difficile pour les agriculteurs en ce moment, les conditions décrites ci-dessus, après contact avec le responsable syndical, n'ont pas été enregistrées sur notre commune.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ répond que plusieurs agriculteurs l'ont sollicité.

Monsieur le Maire l'invite à fournir leurs noms. En l'absence de réponse, l'affaire est close.

➤ **Spectacle de Noël du 18 Décembre 2016**

Madame Carine MIGNE nous fait part du spectacle gratuit « L'Atelier des lutins farfelus » par la troupe "Choupette et ses amis" organisé par le Municipalité qui se tiendra le dimanche 18 Décembre 2016 à 15h00 à la salle polyvalente.

➤ **Courrier de Monsieur Bruno RETAILLEAU sur la 4G**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire reçu en Mairie le 28 octobre 2016 concernant le Pacte Régional de la Ruralité. Messieurs Jacques RIGALLEAU et Sébastien SEGRET précisent le volet "désenclavement numérique". L'application Gig@lis, mise en place par la Région, a pour objet de repérer les zones blanches et d'accéder à un réseau numérique de qualité. Cet outil doit être renseigné par les habitants eux-mêmes via leur propre réseau mobile.

➤ **2x2 voies**

Monsieur le Maire nous fait part de ses échanges très positifs, avec Monsieur Alain LEBOEUF, Président de la Commission Infrastructures au sein du Conseil Départemental, en ce qui concerne le positionnement des échangeurs, suite à la réunion de travail du Conseil Municipal du 21 novembre 2016.

Monsieur Olivier ABILLARD fait part de ses contacts très constructifs avec la population agricole concernée par l'accès sud du projet.

Les prochaines étapes sont :

- mercredi 21 Décembre 2016 : réunion avec les agriculteurs
- jeudi 19 janvier 2017 : réunion publique

➤ **Formation des élus – plaquette 2017**

Monsieur le Maire informe les élus qu'ils vont être destinataires de la plaquette de formations 2017.

➤ **Réunion Publique**

Monsieur le Maire rappelle que le lundi 19 décembre 2016 à 18h30 à la salle polyvalente prochain se tiendra la réunion publique sur le thème : Intégration à Challans-Gois Communauté, quels changements pour les Ligneronnais au 1^{er} Janvier 2017 ?

Nous développerons plus particulièrement le thème des déchets avec une intervention du Service « Déchets » de Challans-Gois Communauté mais aussi les dossiers portant sur la jeunesse, le social, l'urbanisme, l'économie.

Pour extrait,
Affiché le 19 Décembre 2016,
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,